

Paul ASSAS

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix

46 boulevard de Cimiez, Résidence l'Alhambra 06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85

Fax. 04 93.81.64.41

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.

Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes) sous le n° 3497/72

Siège Social

1, Rue des Oliviers

- 06510 CARROS-

SIRET N° 320 510 340 000 21

APE : 9001Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPECIAL**

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

1, Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 21
APE : 9001Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

1, Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 21
APE : 9001Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames,

Messieurs les Membres de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FORUM JACQUES PREVERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous portons à votre connaissance la présence d'un poste d'acquisitions d'immobilisations significatif. Nous avons effectué les vérifications que nous avons jugées nécessaires à la bonne appréciation de ce poste.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice,
Le 12 juin 2024

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Documents annexés
Actif du Bilan
Passif du Bilan
Compte de Résultat
Annexes



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASSAS Paul', is written over a long, sweeping horizontal line that extends across the lower right portion of the page.

Bilan Actif

	31/12/2023			31/12/2022	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	16 422	15 540	881	976
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	149 895	106 708	43 187	6 380
	Autres immobilisations corporelles	246 156	217 461	28 696	35 961
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	412 473	339 709	72 764	43 317	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	26 217	578	25 640	16 762
	Autres créances	81 906		81 906	140 627
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
Charges constatées d'avance	20 498		20 498	15 550	
TOTAL (II)	338 624	578	338 047	457 037	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	751 097	340 286	410 811	500 355

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle



Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	259 936	321 990
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(74 217)	(62 054)
Fonds associatifs	Total des fonds propres	185 719	259 936
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	50 134	54 333
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	50 134	54 333
	Total des fonds associatifs	235 853	314 268
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	23 052	17 204
	Total des provisions	23 052	17 204
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		4 000
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		4 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 387	6 449
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 560	42 567
	Dettes fiscales et sociales	58 920	48 586
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 048	1 275
	Produits constatés d'avance	60 992	66 006
	Total des dettes	151 906	164 882
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	410 811	500 355
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(74 216,69)	(62 054,07)
	(1) Dont à moins d'un an	151 906	164 882
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	630	549

ENGAGEMENTS DONNES

CPECF COTE D AZUR CONSEIL

Compte de Résultat

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	642	2 295
	Prestations de services	73 184	85 144
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	882 846	886 985
	Dons	4 199	2 227
	Cotisations	81 973	64 085
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	584	6 907
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	16 547	3 299
	Autres produits	10 350	6 010
	Total des produits d'exploitation	1 070 326	1 056 952
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	8 598	12 286
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	595 146	571 079
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 016	6 737
	Rémunération du personnel	343 578	342 512
	Charges sociales	131 398	110 380
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	18 454	13 690
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	46 786	47 348
	Total des charges d'exploitation	1 148 977	1 104 031
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(78 651)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	6 468	1 685
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	16	33
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	6 452	1 652
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(72 199)	(45 427)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		9 602
	Charges exceptionnelles	6 018	27 884
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(6 018)	(18 282)
	Impôts sur les sociétés		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 000	5 655
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		4 000
TOTAL DES PRODUITS		1 080 793	1 073 894
TOTAL DES CHARGES		1 155 010	1 135 948
EXCEDENT ou DEFICIT		(74 217)	(62 054)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat	265 743	198 432
	Prestations en nature		
	Dons en nature	265 743	198 432
	CHARGES		
	Secours en nature	265 743	198 432
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	265 743	198 432

Règles et Méthodes Comptables

L'association Forum Jacques Prévert a pour objet principal inscrit dans ses statuts l'accès à la culture pour tous.

Elle existe depuis 1972.

Elle partage son activité entre la mise à disposition de locaux et de personnel pour la pratique amateur, l'organisation de plusieurs festivals dans l'année, la diffusion de spectacles vivants .

Elle s'appuie sur une équipe de permanents et des animateurs encadrés par un directeur.

La commune met à sa disposition les locaux 1 rue des Oliviers à CARROS 06510.

Cette mise à disposition a donné lieu à valorisation que l'on retrouve dans le corps du compte de résultat dans les comptes 871000 et 861000 "contributions volontaires en nature" pour un montant de 336.322.€

Après avoir reçu le label 100%EAC de niveau régional, elle a acquis le statut de scène conventionnée d'intérêt national, qui est une reconnaissance au niveau national.

Les fonds dédiés font l'objet d'une annexe particulière jointe à cette plaquette.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et ont été établis selon les normes ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels, nouvelles dispositions concernant les organismes à but non lucratif applicables à compter du 01/01/2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **410 811** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 080 793** euros et un total **charges** de **1 155 010** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-74 217** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Sans objet.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des engagements sociaux

Les indemnités de fin de carrière ont été évalués selon la méthode des unités de crédits projetés (ou méthode du prorata des droits au terme) pour les cadres et non cadres.

Une plaquette détaillée a été remise pour justifier le montant arrêté au 31/12/2022 : 17204.10€

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
RENCONTRONS NOUS	4 000	4 000		
TOTAL	4 000	4 000		

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

1, Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -
SIRET N° 320 510 340 000 21
APE : 9001Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSAS Paul
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Paul ASSAS

Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93.81.07.85
Fax. 04.93.81.64.41

FORUM JACQUES PREVERT

CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE CARROS
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet
1901, le décret du 16 août 1901 et les textes subséquents.
Enregistrée à la sous-préfecture de Grasse (Alpes maritimes)
sous le n° 3497/72

Siège Social

1, Rue des Oliviers
- 06510 CARROS -

SIRET N° 320 510 340 000 21

APE : 9001Z

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames,

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paul ASSAS

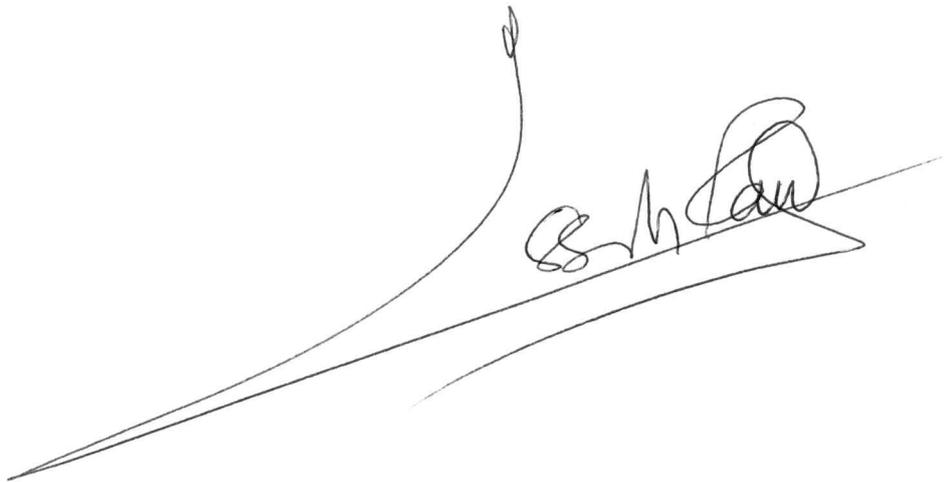
Expert Comptable Inscrit à l'Ordre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

46 boulevard de Cimiez,
Résidence l'Alhambra
06000 NICE

Tél. 04.93 81.07.85
Fax. 04 93.81.64.41

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Nice,
Le 12 juin 2024
ASSAS Paul
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Assas', is written over a long, sweeping horizontal line that extends across the lower right portion of the page. The signature is stylized and cursive.